

## I. II. Conditions générales de ventes

Les présentes conditions de vente s'appliquent aux services fournis à titre payant via le site [www.nexpages.com](http://www.nexpages.com)

Les présentes conditions de vente lient la société Markedis (Société par action simplifiée) exploitant du site Nexpages avec tout bénéficiaire de service payant offert via le Site. Elles peuvent être complétées dans certains cas par des conditions particulières.

La société Markedis est propriétaire et exploitante de la plateforme Nexpages et agit à ce titre en tant qu'Administrateur fonctionnel et technique.

Le terme « Annonceur » fait référence à l'entité pour laquelle un bien, un service ou une activité fait l'objet de publicité via la présence d'une bannière dédiée sur une ou plusieurs pages du site [www.nexpages.com](http://www.nexpages.com).

La bannière ou bannière publicitaire fait référence à une bande publicitaire positionnée sur une page du site et présentant un produit, un service ou une activité. Un lien cliquable peut être associé à la bannière afin de rediriger l'internaute vers une page plus complète sur le bien, le service ou l'activité.

### 2.1 Bannière – format et page support de diffusion

Les formats de bannière proposés sont de largeur maximum de 300 pixels et de hauteur maximum de 360 pixels. Ces dimensions se réadaptent en proportion avec le support (PC, tablette, smartphone) et la taille de l'écran à partir de laquelle la page est visualisée.

Le choix des pages de diffusion de la bannière est défini par l'Administrateur de la plateforme. Ce choix s'appuie sur l'objectif de générer le maximum de trafic pour l'Annonceur tout en maintenant le site en condition optimale de fonctionnement et d'accès.

#### Page cible

Lorsque la page cible, c'est-à-dire la page vers laquelle le lien de la bannière redirige n'est pas hébergée sur le site [nexpages.com](http://www.nexpages.com), l'Annonceur doit prendre les mesures nécessaires afin que cette page soit accessible et qu'elle puisse supporter le trafic généré par les clics sur la bannière.

### 2.2 Publication - durée et retrait

La durée de publication ou durée contractuelle de publication correspond au nombre de jours de diffusion de la bannière défini dans le contrat ou indiqué sur la facture.

Pendant la durée contractuelle de publication, la bannière sera visible, accessible et les liens associés seront tous actifs et fonctionnels 24h/24h et 7 jours sur 7 jours.

Les images et liens associés à la bannière ne doivent pas changer pendant la durée de publication. Tout changement de contenu ou de lien associé à la bannière en cours de publication donnera lieu à un nouveau contrat ou un avenant au contrat en cours.

L'Annonceur peut décider à tout moment du retrait de publication d'une annonce. Ce retrait ne pourra en aucun cas donner lieu à un remboursement des frais de publication ou de l'abonnement en cours.

### 2.3 Règlement

Chaque service de publication donne lieu à un contrat précisant les conditions particulières de vente si nécessaire et une facture.

Le service de publication démarre seulement après réception du règlement correspondant au tarif convenu (TTC) ou à l'abonnement correspondant à la période de référence.

Les règlements des factures se font par virement sur le compte courant de la Société Markedis, propriétaire et exploitante de la plateforme Nexpages.

Afin de s'accorder sur le rendu de la bannière et autres éléments visuels et fonctionnels liés à la diffusion, l'Administrateur de la plateforme Nexpages peut proposer un ou plusieurs modèles de pages « exemple » contenant l'annonce ou la bannière pour prévisualisation par l'annonceur.

Ces pages sont temporaires, peuvent être publiques ou privées (accessible par authentification) et ont vocation à servir uniquement d'illustration.

#### **2.4 Contrat de service**

Chaque service fourni par Nexpages fait l'objet d'un contrat liant Nexpages en tant que fournisseur du service et la personne physique ou morale bénéficiaire du service.

Les contrats sont renouvelés uniquement sur demande de l'entité bénéficiaire et uniquement après règlement des frais dus au titre de la fourniture dudit service sur la période de référence.

#### **2.5 Gestion de contentieux**

En cas de contentieux, les voies de règlement à l'amiable seront privilégiées.

#### **2.6 Nous joindre**

Pour toute question, information sur les présentes conditions ou sur les services proposés, vous pouvez joindre Nexpages via email à l'adresse [info@nexpages.com](mailto:info@nexpages.com).